

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/135

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 17 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2019

Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale, explique que « chaque année, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Sarralbe et Veolia éditent le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en application de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce document vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi de la performance et des résultats du service.

Ce service, réparti sur 21 communes, dessert 29 588 habitants pour 12 214 abonnés avec une consommation moyenne de 106 l/hab/jour. Il est précisé que le contrat entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de Sarralbe et VEOLIA EAU qui a pris effet le 01/01/2009 prend fin au 31/12/2023.

Au 1^{er} janvier 2019, le prix moyen du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur s'établit à 2,58 €/m³ TTC hors redevances assainissements sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, contre 2,69 €/m³ en 2018.

La synthèse du rapport d'activité 2019 de ce service, transmise par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sarralbe et établie par VEOLIA, a été jointe à l'ordre du jour. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport d'activité 2019. »

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019 transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sarralbe et établi par VEOLIA.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 4 décembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 4 décembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT